

Financité

Ensemble, changeons la finance **magazine**

■ Épargnez-vous votre banquier

NUMÉRO **26**
TRIMESTRIEL

JUIN 2012

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT:
6000 CHARLEROI

**Le monopole des banques
commerciales est récent
en Belgique, p.4**

**Des milliers de personnes
épargnent et investissent sans
passer par les banques, pp.5-8**

■ Pour une autre finance

**L'Épi, la nouvelle monnaie
en Lorraine belge, p.12**

**Plus de relance,
moins d'austérité, p.14**



Refondation financière

Plus de 17 milliards sont sortis des caisses de l'État depuis la crise financière de 2008 et l'hémorragie ne semble pas terminée. Il est à présent temps de mieux réguler le secteur financier mais surtout de le refonder pour qu'il serve l'intérêt général.

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

La crise financière qui a débuté en 2007-2008 a généré, dans l'urgence, de nombreuses initiatives pour protéger tant l'épargnant que le secteur bancaire. C'est ainsi que le financement des différentes mesures d'aide prises dans le cadre de la crise financière et pour garantir la stabilité financière de la zone euro a engendré un flux de caisse net négatif pour l'État fédéral de 17,6 milliards d'euros au 15 novembre 2011¹.

Par ailleurs, en mars dernier, Dexia S.A. a présenté un plan de restructuration à la Commission européenne. Celui-ci se base sur des « hypothèses relativement optimistes », a jugé le 30 avril le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, Luc Coene, pour qui « il y a de fortes chances qu'une recapitalisation soit inévitable ». Selon les sources, on parle de 5 à 10 milliards à répartir entre la France et la Belgique.

Il ne faut pas être grand comptable pour comprendre que le trou dans la caisse de l'État fédéral va ainsi dépasser 20, voire 25 milliards d'euros. Qu'on nous comprenne bien, cela représente 5 à 6 % du produit intérieur brut, c'est-à-dire de l'ensemble des richesses produites en Belgique au cours d'une année, ou encore environ deux fois le montant de 11,3 milliards que le gouvernement a dû trouver, après d'âpres négociations, pour boucler son budget 2012.

Que faire face à une telle situation? Sauver les meubles en parant au plus pressé, certainement. Mais que l'urgence du moment ne nous fasse pas oublier de procéder à une analyse de long terme. Comment en est-on arrivé là et comment gérer l'intérêt public pour éviter de tels dysfonctionnements à l'avenir? Deux pistes s'offrent à nous, qui sont indispensables et complémentaires: la régulation des marchés et l'interventionnisme public.

Réguler, c'est simplement faire en sorte que les marchés financiers fonctionnent, c'est-à-dire que se rencontrent les offres et les demandes d'argent. C'est évidemment essentiel au regard des graves dysfonctionnements auxquels nous avons assisté au cours des dernières années. Mais ce n'est pas suffisant.

Un interventionnisme public est en outre nécessaire quand le seul jeu de la libre concurrence ne permet pas de répondre à des exigences d'intérêt général. La crise financière démontre à suffisance la puissance des pouvoirs publics comme dernier rempart de nos économies; personne ne conteste que leur intervention urgente, qui s'est traduite par de vraies nationalisations, ait été indispensable. Mais un interventionnisme public de long terme se justifie tout autant. Ici aussi, rien de neuf, que l'on pense par exemple à des mesures aussi traditionnelles que les garanties publiques ou les incitants fiscaux accordés aux épargnants.

Aujourd'hui, le contenu de cet interventionnisme doit être remis à plat et faire l'objet d'un vaste débat public. Pour une refondation de notre finance afin que celle-ci contribue à l'intérêt général plutôt que de le desservir. Que la finance devienne le fer de lance du développement local et durable ainsi que de l'inclusion financière plutôt que d'assécher l'économie ou de générer du surendettement, pour ne prendre que ces deux exemples. Il y va d'un enjeu essentiel pour nos démocraties.

168* cahier de la Cour des Comptes, p. 167 et s.

Crédit: une publicité sur six illégale

Sur les 462 publicités sur le crédit contrôlées en 2011 par l'inspection économique (administration chargée de la surveillance de l'application des lois dans le secteur économique), 79 d'entre-elles, soit 17 %, ne respectaient pas la loi sur le crédit à la consommation (une augmentation par rapport à 2010 où 10 % des publicités analysées était en porte-à-faux). Fin 2011, une étude du Réseau Financement Alternatif démontrait que les publicités liées aux ouvertures de crédit (lignes de crédit proposées notamment en grands magasins) ne permettaient pas de prendre la mesure des coûts et des risques qui y sont liés. Le RFA rappelle également qu'il serait désastreux qu'une politique publique s'arrête aux questions bien légitimes en matière de publicité sans s'attacher à la qualité des produits proposés, qui constituent un danger intrinsèque pour des consommateurs mal informés.



Où en est la taxe Tobin ?

Le Parlement européen a approuvé ce 23 mai à une large majorité les modalités d'une taxe sur les transactions financières. L'idée est de prélever de 0,01 % à 0,1 % des transactions financières pour limiter la spéculation et trouver une nouvelle source de revenus. Cette taxation pourrait, selon ses estimations, rapporter 55 milliards d'euros par an à l'horizon 2014. Si l'introduction d'une telle taxe requiert l'unanimité du Conseil européen, c'est-à-dire l'ensemble des chefs d'États, le vote du Parlement constitue un signal fort envoyé aux États membres. La France et l'Allemagne sont clairement favorables à une taxe sur les transactions financières, tandis que le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suède, Malte ou la République tchèque n'en veulent pas. Les eurodéputés ont donc évoqué une solution intermédiaire: cette taxe pourrait être mise en œuvre par un groupe restreint, sans attendre le reste des États membres.

Saison réussie pour les actionnaires

Si les systèmes de rémunération des grands dirigeants ont peu évolué depuis la crise, ils ne font plus consensus au sein des actionnaires, surtout lorsque ces rémunérations sont déconnectées des performances de l'entreprise. Au Royaume-Uni, le Directeur général de l'assureur Aviva a été contraint à la démission par une fronde d'actionnaires qui estimaient indécent que sa rémunération augmente de 4 % quand l'entreprise a perdu un quart de sa valeur en Bourse. À la banque Barclays, le directeur général a divisé son bonus par deux avant l'assemblée générale pour éviter le même sort. Le commissaire européen français au Marché intérieur et aux Services, Michel Barnier, s'est félicité de ce mouvement qualifié par les médias de "printemps des actionnaires", et espère imposer un vote contraignant des actionnaires sur la rémunération des dirigeants dans l'Union européenne.

SIGNEZ LA PÉTITION Mon argent propre !

Aujourd'hui, les banques n'ont aucun devoir de transparence vis-à-vis de leurs clients et ces derniers n'ont pas la possibilité de connaître les impacts de leur argent. **Les réponses collectées par papier et par voie électronique seront envoyées aux différentes banques.**

Cher directeur de _____
(indiquez votre banque),

Je veux que mon épargne finance (cochez):

- ☐ les entreprises d'économie sociale ou à finalité sociale
- ☐ les activités respectueuses de l'environnement
- ☐ le travail décent dans le monde

Je ne veux pas que mon épargne finance (cochez):

- ☐ la production d'armes dans le monde
- ☐ les énergies polluantes
- ☐ des gouvernements ou des entreprises qui ne respectent pas la liberté d'expression et d'association

Nom/Prénom: _____

Email: _____

Signature: _____

**Envoyez cette carte à votre banque
ou signez la pétition sur www.financite.be**
Campagne menée par le Réseau Financement Alternatif

RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF
Chaussée d'Alsemberg 303-309
1190 Bruxelles

Réseau Financement Alternatif
Ensemble, changeons la finance

Non à l'exclusion financière !

Le 31 mai à Bruxelles, la Commission économique et monétaire du Parlement européen a posé un acte fort en adoptant, par 36 voix pour et 2 contre, le rapport de l'eurodéputé allemand Jürgen Klute sur l'accès à l'inclusion bancaire. Selon l'auteur du rapport, permettre à tout un chacun d'avoir un compte sur lequel il peut recevoir de l'argent et effectuer des transactions quotidiennes est un minimum pour pouvoir mener une vie normale dans une société où ce type de service financier est devenu de plus en plus incontournable. Les eurodéputés demandent ainsi à la Commission de s'engager de manière concrète dans la lutte contre l'exclusion financière et d'obliger toutes les banques à offrir aux consommateurs un service bancaire minimum. S'il n'y a pas encore d'instrument juridiquement contraignant à l'égard des banques, le vote des eurodéputés laisse présager qu'il ne saurait tarder.

Retrouvez un entretien complet avec l'eurodéputé J.Klute en page 16.



Palestine occupée - Dexia impliquée

Plus de trois ans après le lancement de la campagne "Palestine occupée - Dexia impliquée", les promesses de Jean-Luc Dehaene de vendre la filiale israélienne de Dexia restent lettre morte. Sur le terrain, Dexia-Israël finance toujours les colonies, jugées illégales selon le droit international. D'après la plate-forme Palestine occupée-Dexia impliquée, la filiale israélienne leur fournit différents services financiers, dont des garanties de prêts. La plateforme qui réunit 84 organisations belges poursuit donc toujours le même objectif: mobiliser le plus d'organisations, de citoyens, d'actionnaires possible autour de l'impératif que Dexia rompe tous les liens avec l'occupation. Les initiateurs de la campagne précisent que cette dernière vise toujours le groupe Dexia qui est détenteur des deux tiers des parts de Dexia-Israël, mais que la banque « Dexia Belgique » (renommée « Belfius »), ayant été vendue à l'État belge, n'a plus de lien avec le Holding Dexia et donc avec Dexia-Israël.



Succès français de la finance solidaire...

Alors que l'économie sociale et solidaire en France dispose aujourd'hui d'un ministère, confié à Benoit Hamon, les finances solidaires affichent des chiffres en progression, selon le dernier Baromètre Finansol publié le 23 mai. Les encours des placements solidaires s'élèvent ainsi à 3,55 milliards d'euros, soit une hausse de 15 % par rapport à 2010. Pour autant, cette forte progression des encours solidaires doit être relativisée au regard de ce qu'ils représentent dans l'épargne des Français – de l'ordre de 1 pour 1000, puisque l'épargne globale des ménages est actuellement de 3500 milliards d'euros. Et ce, même si le nombre de placements possibles a augmenté (livrets d'épargne, assurance-vie, épargne salariale, souscriptions directes au capital des entreprises) et que la quasi-totalité des grandes banques y participent. Par ailleurs, les encours des investissements socialement responsables détenus par les clients français s'établissaient à 115,3 milliards fin 2011, soit une progression de 69 % par rapport à 2010.

Trop d'impôts ? Pas pour tous...

Pour la deuxième année consécutive, le Réseau pour la Justice fiscale (RJF) et Financiel Actie Netwerk (FAN) ont réuni la société civile et le grand public à Bruxelles pour le « TAX JUSTICE DAY ». Au travers de cette mobilisation, le RJF et le FAN entendent sensibiliser les décideurs politiques sur l'injuste répartition de la pression fiscale entre travailleurs, sociétés et grosses fortunes. Les deux réseaux déclarent que les travailleurs paient, en moyenne, 28,1 % d'impôts et 27,3 % de cotisations sociales sur leurs revenus; les sociétés, 11,8 % sur leurs bénéfices et les grosses fortunes, 0,58 %!

Pour le RJF et le FAN, l'impôt est nécessaire au financement des services publics et collectifs. Ce n'est donc pas le niveau global de l'impôt qu'il faut diminuer, mais bien la répartition de la fiscalité qu'il faut fondamentalement modifier.



Financité Magazine est une publication du RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 100 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne

Rédaction et abonnement:
Chaussée d'Alsemberg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél: 02 340 08 60 - Fax: 02 706 49 06
www.financite.be

Pour vous abonner à Financité Magazine, il suffit de verser 10 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Editeur responsable: Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro: Antoine Attout, Bernard Bayot, Annika Cayrol, Michel Cermak, Abdoulaye Fall, Antoine Fain, Julie-Ambre Flauder, Olivier Jérusalmy, Jürgen Klute, Thérèse Jeunejean, Paul Jones, Gertrude Kafuka, Alexandre Liesenborghs, Thibaut Monnier, Laurence Roland, Julie Rondier, David Schurjin.

Graphisme et mise en page: Louise Laurent (www.louiselaurent.be)

Illustration: Mabi (www.lesitedemabi.eu)

Impression: Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Le Réseau Financement Alternatif est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 90 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique recherche/membresRFA.



ABONNEZ-VOUS!

Vous pouvez vous abonner au Financité Magazine pour 10 €/an.
(voir p.13)



ÉPARGNEZ-VOUS VOTRE BANQUIER

Tandis que le recours accru au crédit ne cesse de gonfler les chiffres du surendettement, de plus en plus de personnes s'associent pour épargner ensemble. C'est que, entre acheter un bien à crédit et anticiper son coût sur la durée, les économies peuvent être très grandes.

Si les banques commerciales tiennent aujourd'hui le haut du pavé de l'offre en matière d'épargne, cela n'a pas toujours été le cas. Bien avant elles, les banques publiques et coopératives ont servi les intérêts de leurs clients avant leurs intérêts propres. En parallèle à l'épargne bancaire classique se sont également développées des formules alternatives. Il existe ainsi des dizaines d'exemple en Belgique et à travers le monde de groupes de micro-épargne. Certains permettent aux exclus bancaires de financer leur projet quand d'autres visent d'abord à réinstaurer de la confiance pour résoudre des problèmes économiques ensuite. Parmi eux, certains groupes se sont tellement développés qu'ils sont devenus des banques à part entière!

Si les formules varient, tous ces modèles répondent à des manques du système bancaire commercial. Groupes d'épargne, communautés autofinancées, coopératives... il existe bien des manières de faire fructifier son argent!

De la boîte à chaussures à la banque...

Se constituer une poire pour la soif, placer ses billes pour l'avenir, participer à un projet commun... l'épargne a existé de tout temps pour répondre à des besoins spécifiques.

En bref

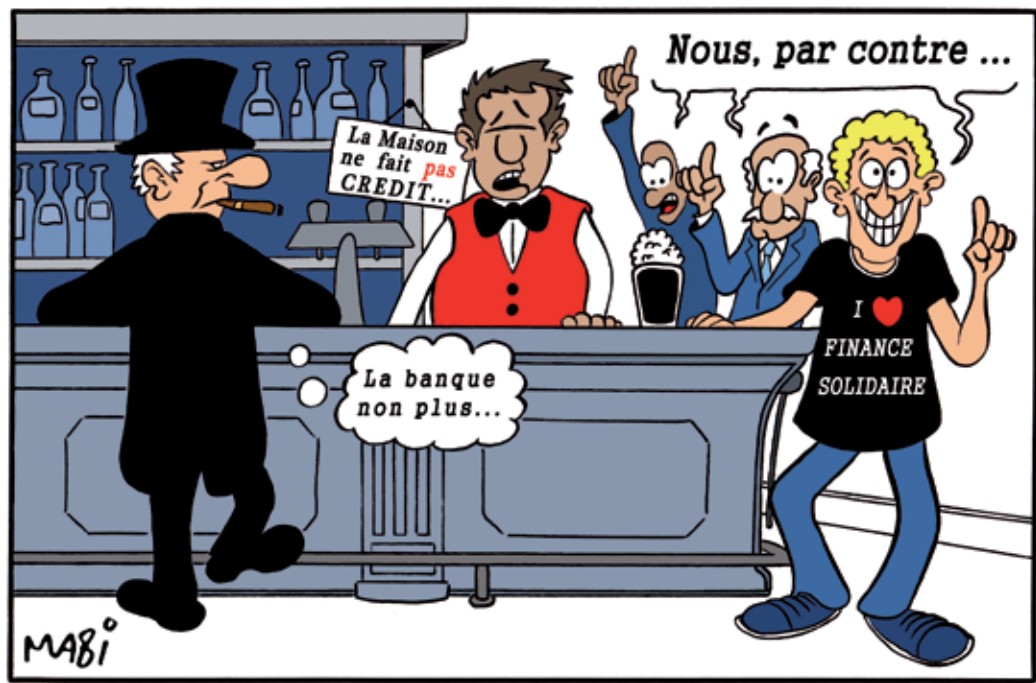
- L'épargne est multifonction: elle répond tant à des besoins individuels que sociétaux.
- Les banques coopératives sont les précurseurs de l'épargne solidaire à grande échelle en Belgique.

THIBAUT MONNIER

VICE OU VERTU ?

Se prémunir contre les coups durs ou se donner les moyens financiers d'atteindre un objectif à long terme; l'épargne est essentiellement envisagée comme un outil permettant aux individus de développer leurs moyens dans la durée. L'argent mis de côté doit permettre de répondre à des besoins propres à chacun.

Sur le plan sociétal, le débat sur l'épargne en tant que vice ou vertu oppose depuis plus de deux siècles Keynes et les économistes dits «classiques». Du côté des «classiques», l'épargne est considérée comme un outil permettant de financer des moyens de production supplémentaires, eux-mêmes créateurs de revenus: l'épargne est un moteur de la croissance économique, au même titre que n'importe quel autre bien qui peut s'échanger. De l'autre, on trouve ceux pour qui l'épargne est un frein: en restant dans la poche des épargnants, elle engendre une réduction des dépenses qui n'est pas affectée à la consommation.



OÙ ÉPARGNER ?

Minoritaires il y a encore trente ans, les banques commerciales doivent leur monopole actuel à la vague néolibérale qui frappé les gouvernements européens dans les années 80. Bien avant elles, les banques publiques et coopératives ont insufflé de la solidarité dans les rapports à l'argent.

L'histoire commence en Flandre à la deuxième moitié du XIXe siècle, avec la création des caisses solidaires, sur le modèle d'un certain Raiffeisen¹. Ce bourgmestre allemand, déterminé à soutenir les agriculteurs déshérités de leur bétail, crée en 1849 la «Société de secours aux agriculteurs impénieux de Flammersfeld» afin de permettre aux agriculteurs d'acheter du bétail à un taux modéré. Ce modèle va évoluer jusqu'à devenir une caisse de crédit où les débiteurs doivent devenir membres de l'association pour emprunter. Les principes coopératifs se développent: les clients sont à la fois propriétaires et bénéficiaires du système, la rémunération est limitée sur le capital, les membres s'expriment de manière égale dans les assemblées, les bénéfices de la coopérative doivent d'abord rémunérer le travail accompli et servir à pérenniser l'entreprise ensuite...

La révolution industrielle va accélérer les besoins de changement, particulièrement dans les classes ouvrières qui subissent des conditions de travail et de rémunérations difficiles. Les sociétés d'assurance et d'épargne voient le jour dès la fin du XIXe siècle et deviennent très vite l'épine dorsale des mouvements socialistes et chrétiens. Elles ont comme objectif de permettre l'accès au crédit des classes moyennes et populaires restées étrangères au développement de la banque du XIXe siècle. La Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (CGER) devient, quant à elle, la plus grande banque publique de tout le pays. Elle traduisait une volonté politique de disposer d'un pôle public de crédit fort, imperméable aux vices inhérents à l'organisation d'autres caisses d'épargne par les soins et sous l'égide des banques, explique Marco Van Hees dans son ouvrage «Banques qui pillent, banques qui pleurent»². Dès 1920, le modèle coopératif est en plein boom et la Coopération ouvrière belge, future banque coopérative BACOB, voit le jour.



Le bourgmestre Raiffeisen est l'un des précurseurs du mouvement coopératif en Europe.

COOPÉRER, ÉPARGNER: POUR QUOI FAIRE ?

Pour le sociologue Jacques Defourny, le modèle coopératif est né pour répondre à des besoins non satisfaits lors des grandes mutations du capitalisme. Par exemple les besoins matériels créés de toute pièce par l'industrie, elle-même soutenue par le secteur bancaire. Ou encore des besoins de transparence: les banques coopératives ne prennent pas de risques avec l'argent de leurs clients pour faire du profit. D'autre part, Jacques Defourny estime que la coopérative sert également de levier à des réponses collectives et non individuelles.

La vague néolibérale des années 80 va redessiner une partie du paysage politique européen. En Belgique, la CGER est privatisée entre 1993 et 1998 et cédée pour une bouchée de pain au groupe Fortis, ce qui marque la fin d'une gestion publique du système bancaire.

J. Defourny estime que si, aujourd'hui, le mouvement coopératif répond encore à des besoins non satisfaits par les acteurs privés ou les pouvoirs publics, la condition de cohésion sociale s'est vue grandement affaiblie par la croissance et la banalisation des coopératives historiques.

1. BAYOT.B., Friedrich Wilhelm Raiffeisen, Réseau Financement Alternatif, mars 2006.
2. VAN HEES.M., Banques qui pillent, banques qui pleurent, aux éditions Aden, février 2010.

La tontine à Ixelles

Les tontines viennent du Sud, mais existent au Nord depuis que les populations immigrées les y ont importées. Sont-elles vraiment efficaces pour se constituer une épargne ?



En bref

- La tontine permet une épargne forcée.
- Ce système comporte des inconvénients mais permet d'accorder les petits crédits refusés par la banque.

LAURENCE ROLAND

Nous sommes à Matonge, le quartier africain d'Ixelles. Alinka participe à une tontine avec cinq autres participants. Tous les mois, elle verse dans la cagnotte une somme fixe dont chaque participant, tour à tour, bénéficiera. Ainsi, en versant 50 euros mensuellement, elle récupérera, lorsque son tour sera venu, 300 euros. Avec cet argent, Alinka pourra acheter des meubles, des bijoux ou financer une partie de son billet d'avion pour rendre visite à sa famille restée en Afrique.

Épargner en commun est une pratique courante dans le Sud, mais elle s'importe de plus en plus dans le Nord.



Dans la forme la plus élémentaire de la tontine, chaque participant s'engage à verser une somme prédéterminée à une fréquence donnée. Cette somme constitue la cagnotte, qui leur sera versée, tour à tour, jusqu'à ce que tous aient pu en bénéficier. L'ordre des levées est généralement tiré au sort, mais peut aussi bien faire l'objet d'une entente entre les participants. Pour le premier bénéficiaire, la tontine s'apparente à un crédit.

Les tontines sont très répandues en Amérique latine et en Afrique. Elles y constituent un palliatif lorsque le système bancaire est peu (ou pas) accessible aux populations défavorisées ou géographiquement plus reculées, ou lorsque le circuit traditionnel, défaillant, n'inspire pas suffisamment confiance aux candidats à l'épargne.



La tontine n'est pas liée à la culture mais à un manque du système. Gertrude Kafuka, sociologue.

ET EN BELGIQUE ?

Les tontines existent aussi en Belgique, où les communautés immigrées ont importé ce système d'épargne. Beaucoup d'Africains perpétuent le système de la tontine et mettent parfois ainsi des sommes importantes de côté. Ils optent pour la tontine plutôt que pour le compte d'épargne bancaire parce que, pour eux, la tontine constitue un moyen sûr d'épargner. D'une part, une fois qu'ils ont commencé, les épargnants sont «moralement» obligés de continuer sous peine de mettre à mal l'équilibre de la tontine. D'autre part, la tontine présente pour eux un avantage sur l'épargne bancaire: leur argent est inaccessible tant que ce n'est pas leur tour d'en bénéficier.

Gertrude Kafuka, sociologue de formation et médiatrice à la commune d'Ixelles, tempère cependant le succès des tontines. Pour moi, c'est un échec en Belgique, parce qu'il n'y a pas de plus-value économique. L'argent que les membres de la tontine perçoivent est généralement dépensé pour des besoins de consommation directe. Cet argent n'est pas réinvesti en Belgique.

Beaucoup d'Africains immigrés en Belgique viennent de pays où le système est déstructuré et où ils ont eu l'habitude de vivre au jour le jour. La tontine répond à ce manque de structure, notamment à travers l'obligation morale de continuer à épargner une fois qu'on a commencé. Nos parents et grands-parents épargnaient en Afrique. Les jeunes générations ont perdu cette habitude parce qu'elles ont dû vivre dans l'urgence. La capacité à épargner n'est donc pas culturelle mais liée aux manques du système, poursuit G.Kafuka.

En Belgique, la tontine demeure cependant une des seules manières d'obtenir un petit crédit – parfois indispensable pour l'achat de meubles, d'appareils électroménagers de base – que la banque refuse systématiquement.

Vous aussi ?

L'épargne n'est pas toujours une chose acquise d'emblée. Nombre de personnes pensent qu'elles n'ont pas assez de ressources pour pouvoir mettre de l'argent de côté, n'en perçoivent pas l'intérêt immédiat, ou encore n'arrivent pas à ne pas y toucher. Plusieurs études montrent que, dans la plupart des cas, il est possible d'épargner et, qu'en outre, l'épargne, pour les personnes précarisées, sert véritablement de filet de sécurité en cas de coups durs ou d'imprévus. Le Réseau Financement Alternatif a mené un projet de micro-épargne dans le cadre duquel les participants étaient invités à épargner chaque mois sur un compte différent de leur. S'ils épargnaient de manière régulière, ils recevaient au bout d'un an leur épargne majorée d'une prime de 50 %. Les premiers résultats de ce programme montrent que les personnes ont pu épargner, qu'elles sont heureuses et fières d'avoir pu le faire et qu'elles jugent très positivement le fait que leur argent soit plus facilement accessible. Nombre d'entre elles sont d'ailleurs prêtes à continuer à épargner, même sans bonification.

Plus d'informations en p.13 ou sur www.financite.be.



Le crédit sans banquier en plein boom!

Les communautés autofinancées proposent de repenser le microcrédit pour le rendre plus participatif. Cette formule originale et conviviale essaime dans le nord de l'Espagne et commence à séduire d'autres pays d'Europe.



En bref

- S'autofinancer pour réinstaurer de la confiance d'abord.
- Pour résoudre des problèmes économiques ensuite.

THIBAUT MONNIER

Tandis que le gouvernement espagnol martèle la politique de l'austérité, l'Association des communautés autofinancées de Barcelone poursuit le chemin qu'elle a ouvert il y a huit ans. L'idée de base est très simple: en s'accordant du crédit entre eux, les membres d'un groupe renforcent le lien social et instaurent plus de solidarité et de confiance dans les rapports à l'argent.

Les migrants, de par les aléas de leur parcours, constituent un public sensible aux valeurs de solidarité et de confiance, des

principes inhérents aux communautés autofinancées (CAF). Mais si les CAF remportent un vif succès auprès des migrants d'Espagne, de plus en plus d'Espagnols de souche rejoignent aussi cette formule. *Qu'on parle de «pasanacu» en Bolivie, «tontine» au Sénégal ou «natillera» en Colombie, l'histoire est toujours la même: les populations ayant peu de revenus savent se débrouiller pour financer leurs dépenses quotidiennes quand l'accès au crédit bancaire est refusé ou ses taux d'intérêt trop élevés,* explique David Schurijn, jeune Équatorien qui travaille depuis 2007 comme animateur pour l'Association des communautés autofinancées à Barcelone.

CONCRÈTEMENT

Le fonctionnement d'une communauté autofinancée est très simple: un groupe de personnes se réunit chaque mois et chacun met de l'argent de côté dans une caisse commune. Grâce à cette épargne collective, chaque membre du groupe peut demander un crédit, que ce soit pour acheter un frigo, faire face à une dépense imprévue ou financer l'éducation de ses enfants. Le système des CAF est conçu de telle manière que chaque membre ait son mot à dire et que les décisions soient prises en commun. Aussi, à chaque réunion, les rôles changent: le trésorier devient président, l'hôte de la réunion devient trésorier...

Le système est plus ou moins sécurisé selon les règles que les groupes établissent: nécessité ou non que deux personnes du groupe se portent garantes lors d'une demande de crédit, montant maximum autorisé à emprunter...

Contrairement au système de la tontine, où l'argent épargné est donné chaque mois à un membre selon un tirage au sort, explique David Schurijn, les membres de la CAF peuvent prendre un crédit quand ils en ont besoin, voire plusieurs dans l'année. De plus, plutôt que de payer un intérêt de rembourse-



ment à une banque qu'on ne connaît pas, les membres d'une CAF paient pour le groupe. Ils sont à la fois propriétaires et bénéficiaires du système, poursuit David.

DU PLUS PETIT AU PLUS GRAND

Comme le rappellent les responsables de l'ACAF, l'association qui chapeaute les CAF, les communautés autofinancées sont des tontines améliorées. C'est une formule des pays du Sud qui répond également à des besoins dans le Nord. *Tant que le système bancaire exclut les plus démunis, les communautés autofinancées permettront à ces derniers de vivre plus dignement,* explique David Schurijn. L'ACAF compte aujourd'hui plus de 80 communautés autofinancées à Barcelone et entend généraliser, voire internationaliser son système via la création d'un «Facebook des CAF».

Aujourd'hui, les CAF sont confrontées à un nouveau «problème»: elles récoltent plus d'argent qu'elles n'en prêtent. L'association faitière ambitionne ainsi la création d'une entité fédérative, sorte de CAF des CAF qui devra permettre de prendre des crédits plus importants grâce à l'excédent d'argent accumulé par les communautés autofinancées. C'est probablement un des grands défis que devront relever les CAF dans le futur en décidant ou non de passer d'un réseau de groupes d'épargne informels à un système mutualiste plus organisé.

Avez-vous déjà dû déplorer des détournements d'argent?

Le taux de non-remboursement des crédits est proche de 0. Le fait de changer de rôle à chaque réunion responsabilise les membres du groupe et, une fois la confiance instaurée, le remboursement se fait presque naturellement. En huit ans, nous n'avons connu que deux cas de défaut de paiement.

Quelles sont les difficultés rencontrées?

Ne pas dépendre du crédit exige une discipline dans les habitudes de consommation. La CAF doit donc aussi être un lieu d'apprentissage et d'échange de bonnes pratiques. Sur le plan collectif, la difficulté est de maintenir le groupe sur la durée. Mais encore une fois, quand la confiance est installée, le groupe perdure.

Épargner ensemble est-il sans risque?

Les formules d'épargne collective peuvent sembler risquées. Pourtant, à travers le monde, des milliers de personnes décident à un moment ou un autre de mettre en commun leur épargne. Quelles sont leurs motivations?

En bref

- Coaliser son épargne comporte un risque légal et un risque financier.
- Pour y remédier, les groupes mettent en place des règles internes.
- Le lien social supplante le lien économique.

LAURENCE ROLAND

Mettre son épargne en commun comporte un risque majeur: celui de ne pas récupérer son dû à cause de la défaillance d'un des participants! Dans le cas d'une tontine, si l'un des participants quitte le groupe après avoir bénéficié de la cagnotte, il déstabilise le système et porte préjudice à ceux qui n'en ont pas encore bénéficié. Dans les cas des groupes de micro-épargne, comme les communautés autofinancées (voir page de gauche), si l'un des emprunteurs cesse son remboursement, c'est le groupe dans son ensemble qui en supportera les conséquences de manière solidaire. Le risque est ainsi dilué entre les participants.

Les groupes de micro-épargne sont, la plupart du temps, totalement informels. Ils n'ont aucune reconnaissance légale et reposent uniquement sur la confiance que les gens s'accordent entre eux. Les uns et les autres peuvent toujours signer une reconnaissance de dettes, mais celle-ci n'aura que peu de poids en cas de défaillance.

Pour pallier ces risques, les groupes peuvent mettre en place des règles internes de fonctionnement. Dans les tontines, les épargnants peuvent obliger un nouveau venu à être parrainé, utiliser une partie de l'épargne pour créer un fonds de garantie, limiter la durée du cycle, obliger la présence de chaque membre – éventuellement à travers un système d'amende – au moment de la distribution de la cagnotte pour maintenir une certaine pression du groupe sur les participants... Les communautés autofinancées (CAF) imposent souvent de trouver des garants au sein du groupe lors des premières prises de crédit, font payer des intérêts de retard, limitent le montant emprunté en fonction du montant déjà épargné, la période de remboursement...

Les cagnottes de café sont aussi présentes dans d'autres pays d'Europe. Ici, le Cagnomatic de Fribourg, en Suisse.

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR LE MICRO-ÉPARGNANT?

En premier lieu, *nécessité fait loi*. Les tontines existent principalement soit dans des pays peu bancarisés, soit pour répondre aux besoins de personnes trop pauvres pour avoir accès au système bancaire classique. Les participants n'ont pas d'autre choix que de s'organiser eux-mêmes pour épargner, se constituer un capital ou organiser une caisse de mutuelle en cas de maladie, enterrement, mariage...

Ensuite, les tontines ou les communautés autofinancées offrent une grande flexibilité (chacun épargne à son rythme) et un mode de financement particulièrement souple: l'utilisation de la cagnotte ne demande aucune justification, le crédit étant principalement accordé sur la base de la confiance que le groupe place dans l'emprunteur.

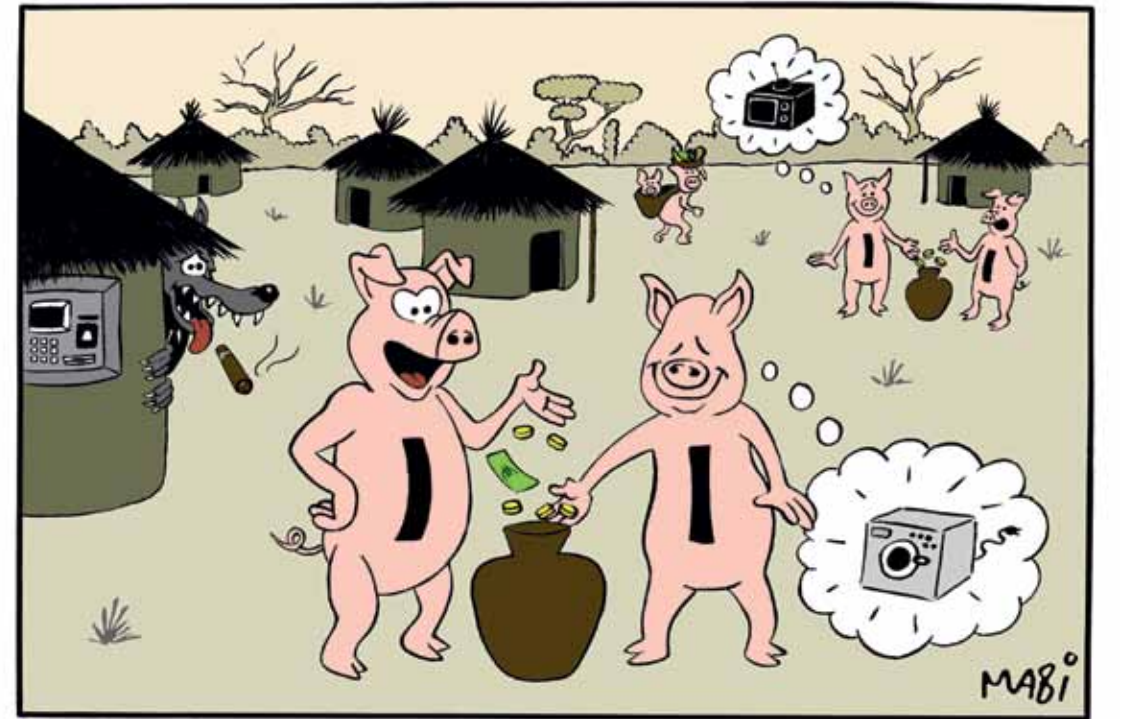
Enfin, *le jeu en vaut la chandelle*. Les participants courent le risque qu'un membre ne paie pas ses dettes parce que lui-même n'a pas d'autre choix pour obtenir un crédit. Mais, au-delà de ce lien de nécessité économique qui unit les gens, il y a un lien social,

bien réel. Les réunions des CAF, par exemple, sont pour les participants l'occasion de s'entraider entre gens d'une même communauté. En cela, le taux d'intérêt que les emprunteurs paient au groupe est considéré par les épargnants comme la rétribution d'un investissement qu'ils font au sein de leur communauté. Contrairement aux institutions financières classiques qui calculent le taux d'intérêt pour couvrir le risque qu'elles encourent en prêtant de l'argent à une personne tierce, le taux d'intérêt appliqué dans les CAF ou les tontines peut être tantôt très élevé tantôt inexistant, car non dicté par une réelle rationalité économique.

FORMALISER L'INFORMEL

Faudrait-il pour autant créer un cadre législatif particulier pour les groupes de micro-épargne afin de limiter les risques? Une telle option ôterait la flexibilité et la souplesse qui les animent. Sans compter qu'elle apporterait une réponse inadaptée par rapport à l'objectif de créer des liens de solidarité dans les rapports à l'argent entre les personnes qui y participent.

1. FAIN. A., La gestion du risque dans les groupes d'épargne collective, Réseau Financement Alternatif, juin 2012.



TROIS QUESTIONS à Abdoulaye Fall, technicien pour l'association des communautés autofinancées à Barcelone

Propos recueillis par THIBAUT MONNIER

Quelles sont les conditions de réussite d'une CAF?

Les groupes doivent pouvoir s'autogérer. Pour y parvenir, ils doivent apprendre à se faire confiance. Pour des personnes qui ne se connaissent pas, ça prend du temps. Par ailleurs, on remarque aussi que les gens s'associent mieux quand leurs intérêts individuels correspondent aux intérêts de leur communauté.

Les cagnottes de nos cafés

La tontine à la sauce belge existe toujours dans nos cafés. Aujourd'hui encore, des «habitues» continuent à épargner dans des «cagnottes de cafés». Cette habitude remonte à l'époque où les agences bancaires et la pratique du compte d'épargne n'étaient pas courantes et où le café constituait encore un des lieux centraux de la vie de village. L'argent est déposé à période régulière et les bénéficiaires le récupèrent à date fixe, annuellement. Les sommes sont parfois conséquentes. De 50 à 100 membres peuvent réunir 20, 30 voire 50 000 euros. Avant, cet argent restait dans la cagnotte, sorte de boîte en bois avec plusieurs fentes numérotées. Aujourd'hui, le gestionnaire de la cagnotte, souvent le patron du café, verse régulièrement l'argent récolté sur un compte. La plupart du temps, la cagnotte est constituée dans un but précis, comme la fête annuelle du village, au cours de laquelle les heureux épargnants pourront dépenser sans soucis. Le terme de cagnotte est d'ailleurs toujours bien présent dans l'usage à Binche, où la participation au carnaval pour un Gille et sa famille représente un certain budget. Pour alléger la note, chaque société de Gilles organise, aujourd'hui encore, une cagnotte qui permet à ses membres d'épargner tout au long de l'année en vue des festivités. L'épargne avec intérêts est reversée la veille du Carnaval. Par extension, une «cagnotte» désigne aussi le groupe de Gilles ou d'amis qui se rassemblent pour le carnaval. La pratique de la cagnotte de café comporte toutefois des risques quand le gestionnaire se met à la confondre avec sa propre poche...



Credit Unions: des machines de guerre ?

Petits groupes d'épargnants à l'origine, les *Credit Unions* sont devenus pour certains de véritables banques. Poursuivant l'objectif de servir les plus défavorisés, ces groupements pourront-ils grandir jusqu'à éradiquer l'exclusion financière ?

En bref

- Les *credit unions* sont des coopératives d'épargne.
- Ses membres appartiennent à la même communauté.
- Elles tendent à élargir leur palette de produits et services.

OLIVIER JÉRUSALMY

L'idée de récolter l'épargne de membres d'une communauté pour leur octroyer des crédits dans le futur n'est pas neuve. C'est de ce concept que sont nées les *Credit Unions* dans les années 60. Mais l'idée trouve son origine dans l'Europe du début du XIXe siècle, notamment avec F. W. Raiffeisen, qui exporta le concept de coopérative financière dans les milieux ruraux allemands (voir p.4).

Les *Credit Unions* sont des coopératives d'épargne et de crédit (donc détenues par leurs membres) qui servent les besoins financiers de ceux-ci, et en tout premier lieu, leurs besoins d'épargne et de crédit. Cependant, elles diffèrent substantiellement des prestataires commerciaux. Elles réservent en effet leurs services à leurs seuls membres. Ceux-ci possèdent un lien commun, qui peut être géographique (vivre ou travailler dans le même quartier), le fait d'être membre d'une même association ou organisation, d'être employé dans un secteur particulier, par un même employeur ou partager une même profession ou tout autre intérêt. Les *Credit Unions* (C.U.) ne poursuivent pas de but lucratif. Les excédents budgétaires sont utilisés afin de limiter les taux d'intérêt des crédits proposés aux membres, mais également afin d'augmenter la rémunération de l'épargne, et/ou de diminuer le coût des produits proposés. Enfin, elles sont supervisées par un conseil d'administration non rémunéré, dont les membres sont élus parmi les membres de la coopérative.

À ce jour, les C.U. opèrent dans un certain nombre d'États européens, mais aussi dans une certaine d'autres pays à travers le monde. Leur poids financier est parfois marginal, mais dans certains pays, comme en Irlande, les C.U. représentent 70 % de parts de marché du secteur bancaire.

Au guichet de la Credit Union de Blantyre en Ecosse.



Ici, la Credit Union de Lancashire au nord de l'Angleterre.



FIN DE L'EXCLUSION ?

Les premières C. U. sont présentes au sein de communautés d'émigrants dans les années 60, souvent grâce ou à travers de leur communauté religieuse. Ces C.U. étaient de petite taille (quelques dizaines ou centaines de membres), locales, et n'accordaient de crédit que dans la mesure des fonds épargnés disponibles. Le principe de l'épargne préalable à tout crédit et celui de la proportionnalité des fonds prêtés (on ne prête pas plus du triple du montant jusqu'alors épargné) étaient des maîtres mots. Les travailleurs étaient bénévoles, et la logique dominante était l'action sociale.

C'est sous l'influence américaine que d'autres modèles de C.U. ont vu le jour. Pour réussir au mieux une C.U., atteindre un fonctionnement économique efficace et durable, l'idée est venue d'implanter ce type de structure auprès d'employés d'un groupe industriel ou d'une entreprise, avec, comme sources de revenus de l'épargne et du remboursement de prêt, le prélèvement direct sur le paiement des salaires.

Ces deux modèles ont poursuivi leur développement durant les années 80 et 90 et perdurent aujourd'hui. Les C.U. du premier type étaient le plus souvent soutenues par les autorités locales, dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et la régénération des communautés locales les plus défavorisées. Les C.U. du second type, étant, elles, aidées par les entreprises elles-mêmes, dans leur souci de soutenir leurs employés qui traversent des passes difficiles. Alors qu'on comptait 94 de ces deux types de coopératives en 1986, on en dénombrait presque 700 en 2001, dont la majorité servait des publics exclus, des habitants de quartiers défavorisés.

Aujourd'hui, quel que soit la formule choisie, les C.U. restent modestes, généralement faibles financièrement et globalement vulnérables : elles comptent en moyenne 200 membres pour le premier type, un millier de membres pour le second.

Des études ont mis en évidence la faiblesse des C.U. : petite taille, peu de

services financiers proposés. Elles pointent le fait qu'au final ces initiatives ne remplissent que partiellement leur mission « d'inclusion », précisément à cause de ces éléments de faiblesse. De nouveaux schémas de développement ont donc été envisagés. Il s'agit désormais de construire un *business plan* robuste, de disposer de localisations intéressantes, d'introduire l'informatique et autres technologies *ad hoc*, et enfin de rémunérer des employés plutôt que de recourir à des bénévoles. Pour atteindre de tels objectifs, il a fallu mettre en œuvre des fusions entre C.U., de manière à réaliser les économies d'échelles nécessaires, ce qui, au final, a eu pour effet de réduire le nombre total de C.U. malgré la création d'une série d'initiatives entre 2001 et 2011.

Ces nouvelles mesures ont été, pour nombre de C.U., une véritable révolution. Le développement de services tels que l'ouverture d'un compte courant, l'offre de contrats d'assurance, la mise à disposition de liquidités et, bien entendu, d'une gamme de produits d'épargne et de crédit constituent, pour beaucoup d'entre elles, de fameux défis à relever.

EN BELGIQUE ?

En Belgique, l'exclusion financière est faible, notamment grâce à la loi sur le service bancaire de base qui interdit aux banques belges de refuser l'ouverture d'un compte à toute personne en situation administrative régulière. Pourtant, des études montrent que l'épargne reste problématique pour les ménages à revenus modestes. Par ailleurs, l'expérience pilote des programmes de micro-épargne (voir encadré p.5) montre que les C.U. restent bel et bien une option digne d'intérêt.

Le cas particulier des groupes d'épargne de proximité

Les groupes d'épargne de proximité sont composés de citoyens qui souhaitent offrir une valeur sociale à leur épargne. Ils mettent en commun une partie de leurs économies qu'ils prêtent, la plupart du temps sans intérêts, à des associations. Depuis plus de 20 ans que ces groupes existent, rares sont les prêts qui n'ont pas été remboursés. En Belgique, on dénombre plusieurs exemples de groupes d'épargne de proximité parmi lesquels : L'Aube (Liège), La Bouée (Francorchamps), Les Ecus baladeurs (Ottignies), La Fourmi solidaire (Gallaix), Le Pivot (Dison).

Décider à 100.000

Le débat démocratique au sein des coopératives est-il voué à l'échec au fur et à mesure que celles-ci grandissent ?

En bref

- En Belgique, le débat démocratique est prévu dans les statuts de la coopérative.
- L'implication des membres et les nouvelles technologies font partie des défis pour l'avenir.

ANNIKA CAYROL
ET THIBAUT MONNIER

L'ESPRIT COOPÉRATIF, JUSQU'OU ?

Avoir un but non lucratif¹, répondre à une nécessité locale et mettre en place un mode d'organisation démocratique où le pouvoir de décision est attribué aux membres, c'est ça avoir l'esprit coopératif.

En Espagne, les coopératives Mondragón de la région basque sont l'exemple le plus connu d'entreprises industrielles gérées démocratiquement par les travailleurs et qui n'ont cessé de se développer et de prospérer. La MCC (Mandragón Corporación Cooperativa), qui compte plus de 100.000 travailleurs se décrit comme une initiative socio-économique fondée sur l'entreprise, « créée pour et par la population et s'inspirant des principes de base de l'expérience coopérative. »²

La croissance du groupe coopératif s'est accompagnée d'acquisitions de sociétés privées (telle la société française d'électroménager Brandt). De nouveaux salariés sont ainsi venus renforcer la coopérative et le défi de les motiver à devenir coopérateurs s'est donc posé.

D'autre part, conserver – dans un groupe en croissance tel que Mondragón – la possibilité pour tous les membres de s'exprimer de façon démocratique sur la gestion de la coopérative reste également un défi majeur.

UN HOMME, UNE VOIX

Une des manières de faire respecter la démocratie au sein des coopératives est de limiter le pouvoir votal des gros actionnaires. Pour ce faire, les statuts prévoient qu'il soit limité à 10%, quelque soit le nombre d'actions détenues, et à 5% si l'actionnaire est un membre du personnel.

Une autre manière est d'assurer le poids de vote des petits actionnaires. Toutes les coopératives n'appliquent pas strictement le principe « un homme, une voix » mais elles s'en inspirent de sorte que, quelle que soit l'importance des investissements financiers, tous les associés disposent d'une voix réelle dans la politique de l'entreprise.

DÉMOCRATIE: TRUCS ET ASTUCES

Financité a confronté quatre coopératives de crédit actives sur le marché belge à la problématique de la gouvernance démocratique. Avec respectivement 2533 et 1750 coopérateurs à la fin 2011, **Alterfin** et **Crédal** reconnaissent effectivement que l'augmentation du nombre de coopérateurs peut freiner un débat démocratique tandis qu'**Hefboom** (1300 coopérateurs) et **Netwerk Rentevrij** (70 coopérateurs) ne sentent pas encore concernés par ce risque.

Le groupe Mondragón fabrique essentiellement des machines-outils mais il a aussi ouvert sa propre banque, La Caja Laboral, et possède un centre de recherche technologique. Il constitue aujourd'hui le septième groupe industriel espagnol.



Selon ces quatre coopératives, l'assemblée générale reste le moment privilégié de débat avec les coopérateurs. Chacune a ses « trucs » pour y encourager un débat démocratique : il en va de l'accessibilité du lieu des assemblées générales au moment choisi pour les organiser (le week-end pour permettre aux membres qui travaillent d'y participer), en passant par une information complète assurant à tous les coopérateurs un même niveau (maximal) d'information. Netwerk Rentevrij organise la visite d'un des clients de la coopérative après chaque assemblée générale, tandis que Crédal concilie toujours le moment officiel de l'AG avec un pique-nique festif en compagnie des conjoints des coopérateurs. Hefboom a, de son côté, réduit le nombre d'administrateurs, passant de 15 à 11, estimant que cette mesure les impliquerait plus et limiterait l'absentéisme.

Selon les quatre coopératives, la répartition des pouvoirs de décision entre les coopérateurs est un élément clé au maintien d'une gestion démocratique. Ainsi, Crédal suit à la lettre le principe « un homme, une voix » alors qu'Alterfin, Netwerk Rentevrij et Hefboom utilisent

le principe « une part, une voix », mais limitent le nombre de voix de chacun à un dixième des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale.

Certains mécanismes censés inciter le débat démocratique peuvent être contestés : la procuration permet à un coopérateur d'être représenté, mais si une même personne cumule plusieurs procurations, comment être sûr que tous les mandants expriment finalement l'opinion de ceux qui l'ont donné ?

Les nouvelles technologies, utilisées avec sagesse, pourraient éventuellement pallier cette difficulté grâce à la création, par exemple, d'une interface informatique adaptée qui permettrait aux coopérateurs de suivre une assemblée générale depuis leur domicile et de faire entendre leur voix électriquement.

1. Ce qui n'empêche pas de combiner une efficacité économique.
2. Bakshi, R., Mondragón, une coopérative en Espagne, <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-7656.html>, septembre 2008.
3. La société à finalité sociale, administration et gestion pour l'économie sociale, consulté le 23/04/2012 : <http://www.econosoc.be/files/SFS.pdf>

Tournai pleure sa banque

Certaines banques peuvent également être victime de leur développement. Des quatorze caisses d'épargne créées dans les années 1825-26¹, seule la Caisse d'épargne de Tournai (CET) a survécu – la quasi-totalité des autres ayant été absorbées, dès la deuxième moitié du XIXe siècle, par la Société Générale. L'objectif des caisses d'épargne, pour rappel, était de garantir aux habitants d'une localité une épargne sûre, gérée en toute transparence par les élus. Sa longévité, la CET a doit notamment à ses 35 000 clients (dont 95 % d'habitants du Tournais) et à ses 160 millions d'euros en dépôt. Ces résultats ne suffisent pourtant pas à la Banque nationale qui estime la CET est devenue trop importante pour pouvoir assurer elle-même ses moyens techniques et humains. La Banque nationale reproche à la CET de ne pas diversifier son offre en étant concentrée exclusivement sur la collecte de l'épargne et exige que la banque des Tournaisiens s'adosse à un organisme de plus grande taille. La Ville² dispose aujourd'hui de deux options : la vente pure et simple de la CET à un organisme bancaire ou sa conversion en tant que filiale ou entité spécifique d'une banque. Dans les deux cas, la Caisse d'épargne de Tournai perdra son indépendance et devra revoir sa façon de prendre des décisions en tenant compte des nouveaux actionnaires de la banque.

1. À la suite d'un arrêté royal de Guillaume Ier, quatorze villes de l'actuelle Belgique se dotèrent d'une caisse d'épargne dans les années 1825-26, peut-on lire dans l'histoire de la CET rédigé en 2000 par Christophe Bulté à l'occasion du 175e anniversaire de la Banque.
2. La ville de Tournai, unique actionnaire de la banque, recevait jusqu'en 2009 près d'un million d'euros annuel de dividendes.

Pas de soldes sur les salaires !

Travailler jusqu'à 14 heures par jour dans des conditions inhumaines et pour un salaire de misère, les travailleuses de l'habillement en Asie du Sud-Est sont de plus en plus nombreuses à ne plus le tolérer. Une campagne asiatique pour un salaire minimum organisée des «tribunaux du peuple» pour dénoncer cette situation.

Vous avez dit « finance solidaire » ?

Chaque fois que vous placez de l'argent dans un produit financier solidaire et que vous choisissez une association bénéficiaire, celle-ci reçoit de la banque un pourcentage de ce montant, lui permettant de développer ses activités. Vous pouvez choisir des associations comme celles présentées ci-contre. Cf. liste des produits financiers solidaires p. 15.

A QUOI SERT MON ARGENT ?

CNCD 11.11.11
UN COMBAT DE PEUINS DROITS

CNCD-11.11.11
Quai du Commerce, 9
1000 Bruxelles
Tél: 02 /250.12.30
cncd@cncd.be
www.cncd.be

En bref

- De nombreuses Cambodgiennes sont exploitées par les grandes marques de l'habillement.
- Les tribunaux du peuple luttent pour que leurs droits soient respectés.

MICHEL CERMAK, chargé de recherche, CNCD-11.11.11

J'ai 27 ans, un fils et je gagne 66\$. Avec les heures supplémentaires, je peux gagner jusqu'à 95\$ par mois. Mon mari gagne quant à lui entre 30 et 45\$ dans la construction, explique, la voix tremblante, Hercum Hule, ouvrière chez Grand Twins International, fournisseur d'Adidas et Reebok. Avec toutes les dépenses - loyer, santé, transport ...-, il nous faut 180 par mois pour couvrir nos besoins essentiels. Je dois régulièrement emprunter de l'argent.

Les 5 et 6 février derniers se tenait à Phnom Penh, au Cambodge, un Tribunal des peuples sur les droits des travailleurs de l'habillement à un salaire vital. Pendant deux journées, un panel de juges cambodgiens et internationaux a écouté les témoignages d'experts et d'ouvrières du secteur sur leurs conditions de

vie et de travail. Ces récits ont dressé un constat accablant pour les grandes marques de vêtements et leurs sous-traitants. Exemple parmi d'autres : les employeurs multiplient les contrats de deux mois, ce qui leur permet d'éviter de payer une indemnité de licenciement et de facilement se débarrasser d'une travailleuse qui refuse de prêter des heures supplémentaires, tombe enceinte ou contacte les syndicats.

ÉVANOUISSEMENTS EN MASSE

Autre phénomène en nette croissance, celui, inquiétant, des syncopes collectives. Plus de 2000 l'année dernière. Le 9 avril 2011, plus de 100 travailleuses se sont évanouies en l'espace de quelques minutes dans l'usine Huey Chuen qui fournit des chaussures pour Puma, explique une responsable syndicale. Le lendemain, 123 autres sont tombées dans les pommes. Ce phénomène reste encore largement inexpliqué mais les nuits courtes, la malnutrition, les logements exiguës et les odeurs envahissantes de colle sont quelques indices parmi d'autres.

Pour répondre aux témoignages à charge, la Clean Clothes Campaign avait invité les marques à s'exprimer devant le Tribunal. Les deux acheteurs les plus importants du pays, H&M et Gap, ont décliné cette invitation. Adi-

das et Puma ont quant à eux répondu présents pour tenter de démontrer leurs efforts en matière de «responsabilité sociale des entreprises». Sur la question spécifique des salaires, le représentant d'Adidas, gêné, a répondu qu'il n'avait pas de «réponse convaincante à fournir maintenant» et a promis d'en envoyer une, écrite, qui se fait encore attendre.

MARGES BÉNÉFICIAIRES

Sans surprise, la question salariale embarrasse les marques car ce sont elles qui ont pris l'habitude de faire pression à la baisse sur les salaires. Bent Gehrt, de l'ONG Workers Rights Consortium, a démontré qu'un fournisseur d'Adidas paie ses travailleurs 61\$ alors qu'un autre, fournissant une marque moins connue vendue à bas prix chez le géant américain Walmart, paie entre 63 et 68\$/mois. Payer un salaire vital aurait un impact négligeable sur le prix de vente final et/ou sur la marge bénéficiaire du vendeur, explique-t-il.

Pour accroître la pression, des organisations de travailleurs ont lancé une campagne pour un salaire minimum : l'Asia Floor Wage Alliance. Soutenue en Belgique par le CNCD-11.11.11 et achACT, elle vise à obtenir un «salaire plancher» dans le secteur. Les marques et distributeurs ont engrangé d'énormes bénéfices en externalisant et en délocalisant la



production, explique Anannya Bhattacharjee, coordinatrice de la campagne. Il leur incombe de garantir que les travailleurs soient payés un salaire qui leur permet de vivre décemment. Elle estime qu'un salaire vital au Cambodge équivalait en 2009 à 152\$. On est donc très loin du salaire minimum légal de 61\$.

UNE MÉTHODE QUI FAIT DES PETITS

Événement mobilisateur, le Tribunal permanent des peuples de Phnom Penh a remporté encore plus de succès que l'édition précédente au Sri Lanka. D'autres sessions devraient se

dérouler en Inde, en Indonésie et peut-être même à Bruxelles. Les juges ont livré plusieurs recommandations dans leur verdict. Ils demandent notamment aux acheteurs internationaux d'aller au-delà des «bonnes intentions» et de tenir compte en priorité du respect des droits humains dans leurs pratiques d'approvisionnement et dans la fixation des prix payés aux fournisseurs. Un message reçu cinq sur cinq en Belgique où la Coalition pour un travail décent travaille à l'élaboration d'une loi qui obligera les grandes entreprises à publier des informations sur les conditions de travail dans leur filière d'approvisionnement.

Bâtis-Toit

C'est le nom du nouveau projet lancé par la Fondation Habitat et Humanisme ! Il consiste à former de jeunes adultes isolés à la construction de maisons en structure « bois remplissage paille » destinées à être vendues à des familles à faibles revenus.

habitat et humanisme

HABITAT ET HUMANISME
Boulevard Emile
Bockstael, 160
1020 Bruxelles
02/427.26.87
office@
habitat-humanisme.be
www.habitat-humanisme.be

En bref

- Mettre les jeunes en action en les formant à la construction de maisons simples
- Donner l'accès de ces maisons à des familles à bas revenus.

Julie Rondier, coordinatrice de projets, H&H

Habitat et Humanisme (H&H) est un mouvement initié par des professionnels du secteur de la construction qui ont décidé de mettre leurs compétences au service de la création d'une ville à visage humain, c'est-à-dire où chacun, en ce compris le plus pauvre, ait une place où s'épanouir. Pour ce faire, H&H intervient dans tous les secteurs du logement (logement de transit, social, moyen ou acquisitif) et veille à fournir un accompagnement adapté aux familles logées en fonction de leur capacité d'autonomisation. Pour H&H, le logement

Exemple d'autoconstruction de maisons types « coque » de bateau au Québec



à vocation sociale doit être un tremplin ; ce n'est pas une fin en soi.

En marge de ses projets classiques de rénovation et construction dans les Régions bruxelloise et wallonne, H&H et ses partenaires développent actuellement un projet original visant à apporter une réponse à deux problèmes : l'errance de certains jeunes isolés en rupture sociale et familiale, et le souci que rencontrent certaines familles à faibles revenus pour se loger.

1^{er} VOLET : CONSTRUCTION PAR LES JEUNES

Plusieurs structures d'accompagnement ont pris récemment contact avec nous pour attirer notre attention sur la situation dramatique que vivent certains jeunes isolés lorsqu'ils atteignent leur majorité. Ce projet s'adresse à ces jeunes sortis ou en passe de sortir du réseau d'aide à la jeunesse et

pour lesquels les perspectives d'avenir sont faibles. Il s'agit de les placer au cœur du projet afin qu'ils deviennent des moteurs de solidarité. Pour cela, nous nous appuyons sur la richesse du réseau associatif afin de recruter les clés de voûte du projet. Ainsi, des propriétaires solidaires (publics ou privés) mettent à disposition des terrains en emphytéose pour un euro symbolique, des entreprises de formation par le travail acceptent de prendre les jeunes sous leur aile et de leur apprendre à construire une maison dont H&H est en train de concevoir les plans (maison rez + 1 étage d'une surface de 80 m²), des associations spécialistes du secteur de la jeunesse assurent l'accompagnement social des jeunes, des propriétaires (publics ou privés) louent aux jeunes des logements de type collectif le temps que dure le projet et H&H assure, quant à elle, la coordination générale.

Chacun des partenaires a un rôle clé pour la réussite du projet. Nous avons désormais les acteurs nécessaires pour avancer sur une première opération.

Toutes les études doivent être lancées dès à présent pour que le premier chantier (30 maisons par 30 jeunes) puisse démarrer en septembre 2013.

2^e VOLET : VENTE À DES FAMILLES À FAIBLES REVENUS

Parmi les familles que H&H accompagne, il y a des personnes âgées avec de petits revenus. Ces personnes sont en situation précaire quand elles restent sur le marché locatif : un accident de santé ou matériel peut remettre en question leur logement. Du fait de leur âge et de leurs conditions de revenus, ces familles entrent dans les conditions d'octroi d'un petit emprunt hypothécaire auprès du Fonds du logement mais, souvent, le montant demeure insuffisant pour accéder au marché acquisitif actuel.

Les jeunes construiront des maisons très peu chères puisque les matériaux sont simples, la main-d'œuvre quasi gratuite et le coût du foncier quasi nul. H&H cible ainsi une vente des maisons sous emphytéose à 60 000 € aux familles âgées. Chaque site présentera néanmoins une mixité qui permettra non seulement d'équilibrer le projet d'un point de vue financier (la moitié des maisons étant vendues plus cher), mais aussi de favoriser la rencontre entre des personnes de parcours différents.

Par la suite, H&H pourra rêver à des jeunes qui, forts de leur formation, lanceront une coopérative pour reproduire le projet et, pourquoi pas, devenir eux-mêmes propriétaires.

J'épargne auprès d'une banque durable, et j'en suis fière.

Les rudes conditions de travail des travailleuses cambodgiennes auraient provoqué plus de 2000 syncopes dans les usines en 2011.

« Je ne suis pas une sainte, mon argent doit aussi rapporter. Mais à la Banque Triodos, je sais que mon épargne sert uniquement à financer un monde meilleur pour mes petits-enfants. Un avenir sans abus ni pollution, où la culture rapproche les gens.

Grâce à la Banque Triodos, je dors sur mes deux oreilles. »

Catherine De Haene, fière d'épargner auprès de la Banque Triodos depuis 2005

Vous aussi, ouvrez un compte d'épargne durable

Rendez-vous sur www.triodos.be ou appelez le 02 548 28 52

Banque Triodos

La banque durable

Participez

1001 façons de découvrir
ou promouvoir la finance
solidaire !

Les groupes Financité changent la finance !

C'est l'été, l'Épi est arrivé !

Créé par le groupe Financité Lorraine, la nouvelle monnaie en Lorraine belge, l'Épi, va voir le jour officiellement ce 21 juin 2012.

Voilà plus d'un an et demi que le groupe Financité Lorraine planche sur la question des monnaies complémentaires. Ses objectifs : soutenir les producteurs et commerçants locaux (renforcer les circuits courts entre producteurs et consommateurs) et impulser une dynamique propre à la Gaume et à la Lorraine belge.

En janvier de cette année naissait l'ASBL l'Épi lorrain dont le but est de promouvoir cette nouvelle monnaie. Près de 50 commerçants ou producteurs ont déjà marqué leur intérêt. Le défi aujourd'hui pour les ambassadeurs de l'Épi est de les convaincre de signer la charte et de s'engager à accepter cette nouvelle monnaie. Dans un premier temps, quatre bureaux de change seront opérationnels à Meix-devant-Virton, Avioth, Géroville.

JULIE-AMBRE FLAUDER, coprésidente de l'ASBL l'Épi Lorrain, nous explique :

Pourquoi mettre en place une monnaie complémentaire ?

L'idée de mettre en place une monnaie locale vient d'un constat : l'argent file en dehors de notre région, principalement vers le Luxembourg. L'enjeu est que les consommateurs acceptent de devenir « captifs » d'une monnaie qui les engage à consommer des produits de l'artisanat et du commerce locaux. Cela dynamise les échanges économiques de leur région, dont ils deviennent acteurs, simplement en faisant leurs courses.

Ce n'est pas du communautarisme, ni un repli sur soi, mais une conscientisation collective d'une région de consommateurs : pourquoi acheter un fromage de chèvre venu d'ailleurs, alors que je ne connais ni le producteur, ni le moyen de production ? Avec l'Épi, je sais que je peux soutenir mon producteur local. Cet exemple s'applique à une large gamme de produits.



Quels ont été les étapes les plus dures et les plus agréables dans ce long parcours ?

Les aspects légaux, la rédaction de textes, penser à tout et se mettre d'accord sur des aspects parfois techniques, tout cela fut assez ardu.

Les côtés positifs : aller à la rencontre des commerçants et des producteurs, expliquer la démarche, parler de finance, etc. Nous avons toujours reçu un bon accueil, avec le sentiment d'avoir fait émerger des questionnements, des opinions.

Que va-t-il se passer dans les mois à venir ?

Les ambassadeurs de l'Épi vont tenter d'impliquer un maximum de prestataires. Au départ, la mise en circulation se fera petit à petit, avec des Épis dans seulement quelques portefeuilles et acceptés dans quelques commerces. Mais nous souhaitons que l'Épi devienne progressivement la monnaie d'échange principale dans la région.

L'Épi, ça passe aussi par vous !

Envie de participer au projet, d'être consommateur ou de vous engager ?
L'Épi a besoin de vous aussi :
contact@enepisdubonsens.eu
Visitez le site :
www.enepisdubonsens.eu

Rejoignez le mouvement Financité

Depuis 2010, les groupes locaux Financité continuent de fleurir un peu partout en Belgique. Réponses citoyennes à la crise financière, ils se sont développés chacun à leur manière, mais toujours autour des mêmes thématiques : la finance responsable et solidaire, les monnaies complémentaires, l'épargne et le crédit. Le Réseau Financement Alternatif (RFA) soutient ces groupes de citoyens qui veulent comprendre et agir afin de proposer des alternatives concrètes à la crise économique et sociale.

CONTACTEZ-NOUS : 02 340 08 63
citoyen@financite.be

Faites-vous plaisir, épargnez !

Lorsqu'on a envie de se faire plaisir mais que le budget devient trop serré ou que les factures abondent, cela peut être très utile d'avoir mis un peu d'argent de côté.

Les **groupes Financité** proposent des formules originales pour épargner à son rythme, seul ou en groupe, apprendre et discuter de la finance de manière conviviale.

Trois formules existent :

- la tontine,
- la communauté autofinancée,
- la micro-épargne.

Choisissez celle qui vous convient.

Premières séances d'information :

Soignies : le 19 juin, de 18h à 20h au CPAS de Soignies, chaussée de Braine n°51.

Malmedy : le 18 juin, de 19h à 21h au CPAS de Malmedy, Place des Arsiliers 2A à 4960 Malmedy.

Braine-l'Alleud : le 28 juin, de 19h à 21h au centre culturel de Braine-l'Alleud, rue Jules Hans 4 à 1420 Braine-l'Alleud.

Watermael-Boitsfort : le 20 juin de 10h à 12h (lieu à confirmer).

Honaye/Hastière : le 25 juin, de 19h30 à 21h à l'école communale d'Onhaye, rue Abbé Dujardin 16A à 5520 Onhaye.

Braine-le-Comte : le 26 juin, de 13h30 à 15h30, au CPAS de Braine-le-Comte, rue des Frères Dulait 19, 7090 Braine-le-Comte.



Financité
Groupes locaux



Intéressé(e) ?

Contactez le Réseau Financement Alternatif, par téléphone au 02 340 08 60, par email à citoyen@financite.be ou par courrier postal au 303 Chaussée d'Alsemberg, 1190 Forest.

Midis formations à la finance responsable et solidaire

LE 18 JUIN 2012: LES CHIFFRES DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE EN BELGIQUE

Comme chaque année, le Réseau Financement Alternatif publie une cartographie quantitative et qualitative de l'investissement socialement responsable en Belgique.

LE 17 SEPTEMBRE 2012: PRIORITÉS EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'INCLUSION FINANCIÈRE

Le Réseau Financement Alternatif a créé en 2009 le Réseau pour l'inclusion financière en Europe. Composé d'entreprises, d'organisations de protection des consommateurs, de syndicats, de services de médiation de dettes, de chercheurs et praticiens de la microfinance, il s'est réuni le 25 mai 2012 pour convenir des priorités européennes en matière d'inclusion financière.

LE 15 OCTOBRE 2012: LES SYSTÈMES D'ÉPARGNE COLLECTIVE POUR RETROUVER UN SENS À L'ARGENT

Moins formels et moins connus, les systèmes d'épargne collective répondent à des besoins qui ne sont pas rencontrés par l'épargne bancaire classique. Quels sont ces besoins ? Quelles formules existent ?

Les formations ont lieu de 12h30 à 14h à l'adresse bruxelloise du Réseau (chaussée d'Alsemberg n° 303-309 à 1190 Bruxelles). La participation à ces ateliers est gratuite, mais l'inscription est vivement recommandée. Venez partager votre sandwich avec nous, les boissons vous sont offertes.

Pour vous inscrire, téléphonez au 02 340 08 62 ou envoyez un courriel à info@rfa.be.

Vous aussi...

TENEZ VOTRE ENTOURAGE INFORMÉ !

En distribuant le Financité Magazine autour de vous, vous contribuez à sensibiliser le grand public à une pratique plus responsable de l'argent. C'est pourquoi, à partir d'une diffusion de 25 Financité Magazine, nous vous fournissons gratuitement. Contactez-nous au 02 340 08 62 ou via info@rfa.be. N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message : organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, lien depuis votre site Internet, etc.

DEVENEZ MEMBRE DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

Vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine. Pour devenir membre, il suffit de verser 25 € sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».

AVANTAGES RÉSERVÉS AUX MEMBRES

- ✓ Vous soutenez un groupe local Financité. 15 € de votre cotisation leur sont directement versés.
- ✓ Vous recevez gratuitement le Financité Magazine chez vous.
- ✓ Vous recevrez gratuitement le Financité Hebdo (les news du Réseau) et la Dépêche Financité (l'actu de la finance responsable et solidaire).
- ✓ Vous avez accès à tous les documents de la bibliothèque du Réseau Financement Alternatif.
- ✓ Vous participez aux assemblées générales du Réseau où vous aurez un droit de vote sur toutes les décisions concernant le Réseau.
- ✓ Vous recevez 10 % de réduction sur les services et publications du Réseau.

SOUTENEZ VOTRE MAGAZINE : ABONNEZ-VOUS !

Le Financité Magazine est une publication trimestrielle distribuée à 100 000 exemplaires et destinée à mieux faire connaître la finance responsable et solidaire en Belgique.

Abonnez-vous : vous recevrez chaque trimestre dans votre boîte aux lettres votre précieux magazine ; vous serez informé des dernières nouvelles sur la finance responsable et solidaire ; vous contribuerez ainsi à mieux faire connaître la finance éthique et solidaire.

Pour vous abonner, il vous suffit de verser 10 € (avec la mention Abonnement Financité + votre nom) sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif. Envoyez-nous par courriel ou par courrier postal une confirmation de l'adresse postale du ou des destinataires à commandes@financite.be ou au Réseau Financement Alternatif, chaussée d'Alsemberg, 303-309, 1190 Forest.



Cette année, le Réseau Financement Alternatif soufflera ses 25 bougies ! À cette occasion, une journée de rencontre avec le grand public sera organisée le 6 octobre. Festif et informatif, cet événement marquera 25 années de finance responsable et solidaire.

Au programme, rencontre avec les groupes locaux Financité, animations, théâtre, ateliers, exposition d'œuvres autour de l'argent et débat animé par Michel Visart, journaliste économique à la RTBF, sur le thème « Crise financière et modèles bancaires ».

Parmi les invités déjà confirmés : Philippe Maystadt (ancien président de la banque européenne d'investissement) et Philippe Lamberts (député européen ecol).

Le programme complet sera bientôt disponible sur www.financite.be.

Les activités Financité pendant l'été

Financité à la petite foire de Libramont :

Ce 28 juillet sera l'occasion de fêter la deuxième édition de la petite foire de Libramont, rendez-vous alternatif incontournable face à la foire de l'industrie agroalimentaire. Au programme, des conférences, des activités et notre animation basée sur le jeu de la ficelle financière.

Financité au Solidaris Day :

L'équipe de Financité et le groupe Financité Ardente vous donnent rendez-vous ce 26 août à Liège, avec des animations autour de la finance, mais également la présentation des projets d'épargne développés par la Payote à Liège.

Financité au Forum One People One Planet :

Du 23 au 25 août se déroulera à Louvain-la-Neuve la deuxième édition du forum One People One Planet dont l'objectif est de rassembler différents acteurs du développement durable et de dégager des revendications claires et précises...



Ethica, le jeu de la finance responsable :

Découvrez Ethica, le jeu de la finance responsable. Prochaines formations : le 22 juin et le 14 septembre. Infos et inscription à citoyen@financite.be ou en téléphonant au 02 340 08 63.

Mais aussi :

- des formations ;
- des ciné-débats ;
- des sessions d'information sur la micro-épargne.

Consultez l'agenda ou inscrivez-vous à la newsletter sur www.financite.be.



Choisissez le projet que vous voulez soutenir.

Financité

Financité

Financer une multinationale ou un projet social ?



Plus de relance, moins d'austérité

Depuis la crise financière de 2007 et la crise de la dette qui lui a succédé, les gouvernements nationaux ont dû, plus ou moins forcés par l'Europe, mettre en place des politiques d'austérité afin de contenir leurs dépenses publiques. Depuis quelques semaines, le discours change et tend à montrer l'inefficacité de telles mesures.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?
CONSULTEZ LE DOSSIER EN LIGNE SUR [financite.be](http://www.financite.be).

En bref

- Les politiques de rigueur servent à limiter la croissance.
- Celles de relance servent à la booster.
- Face à la crise, les outils qui en découlent sont mélangés.

ALEXANDRE LIESENBORGHES
et LAURENCE ROLAND

DEUX THÉORIES OPPOSÉES

En période de croissance, la quantité de biens et services produits et consommés dans la région considérée est en augmentation continue. L'indicateur de cette augmentation est le PIB (produit intérieur brut) et l'on constate généralement une inflation (augmentation des prix des biens et services). Pour limiter celle-ci, nos dirigeants adopteront une **politique de rigueur** visant à relever les taux d'intérêt – ce qui a pour effet d'encourager l'épargne plutôt que le crédit – limiter les salaires et augmenter les impôts.

A contrario, en période de récession, l'objectif des autorités publiques est de relancer la consommation (et donc la production) au travers d'une **politique de relance**. Les banques centrales baisseront les taux d'intérêt pour favoriser les nouveaux crédits et diminuer la propension à épargner, favoriser la mise en place des emprunts d'État pour financer ses investissements, l'augmentation des salaires minimaux... Ces mesures politiques vont accentuer l'endettement public et privé.

L'idée de la politique de croissance et de l'augmentation continue de la consommation nous vient de l'économiste **John Maynard Keynes** (1883-1946), pour qui une conjoncture économique négative (une récession) ne peut être infléchie qu'avec une ingestion massive d'argent dans l'économie via l'endettement public¹. L'État dépense ce nouvel argent dans les entreprises, dans les salaires des fonctionnaires... qui le dépenseront dans d'autres produits, services, salaires...



Mot à mot !

« *Jeter l'argent par les fenêtres* »

SIGNIFICATION :
Être extrêmement dépensier.

ORIGINE :
L'expression nous vient du Moyen-Âge où, en l'absence du tout-à-l'égout, c'est par les fenêtres que passaient toutes sortes de choses, dont parfois des pièces de monnaie pour récompenser le troubadour de passage. L'image que véhicule cette expression se comprend très aisément : jeter son argent par les fenêtres de son logement reviendrait aujourd'hui à le jeter dans les égouts.

La version de 1762 du dictionnaire de l'Académie Française signale également qu'on disait déjà à cette époque "un homme ne jette rien, ne jette point son bien par les fenêtres" pour dire "il ne fait point de folles dépenses".

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !
Participez, vous aussi, à la rédaction de cette page en nous envoyant les sujets qui vous intéressent.

Logiquement, les partisans de la rigueur n'auraient jamais accepté d'aider les banques.



La rigueur budgétaire est l'une des théories de l'économiste **Friedrich August von Hayek** (1889-1992). Pour ce dernier, une augmentation continue de la consommation n'a aucun sens sur le long terme, surtout lorsqu'elle se fait aux dépens de l'alourdissement d'une dette publique². La solution que von Hayek préconise est de remettre en avant les bienfaits de l'épargne et du marché libre autorégulé de manière à court-circuiter les inévitables bulles et crises systémiques liées au surendettement croissant des acteurs de l'économie. Pour lui, injecter de l'argent dans un secteur en crise reviendrait à pervertir la loi de la concurrence et du libre marché, en raison du biais que ces aides introduisent sur les prix.

MÉLANGE DES THÉORIES

Aujourd'hui, nous vivons avec l'idée que la croissance et la consommation doivent être infinies. Les citoyens, les entreprises et les États vivent de plus en plus à crédit. Tout notre système repose sur une augmentation continue de l'endettement afin que la consommation suive et que l'économie puisse tourner, avec une croissance au moins suffisante pour rembourser les intérêts du total des emprunts effectués.

Suite à la crise financière de 2008, nos responsables politiques n'ont pas pris le risque de laisser sombrer le secteur bancaire. Les pertes des banques ont donc été transférées aux États et à charge de tous par le principe de socialisation des dettes.

Logiquement, les partisans de la rigueur n'auraient jamais accepté d'aider les banques et auraient laissé tomber tout le secteur si cela s'avérait nécessaire, quitte à subir les conséquences de ces faillites à court terme. Car, selon eux, ce secteur aurait été remplacé par autre chose à moyen terme. En même temps, nos institutions internationales (le FMI et la Banque mondiale en tête) et européennes, ont utilisé la crise de la dette qui s'en est suivi, pour faire appliquer un modèle économique de rigueur généralisé, assorti de « plans d'ajustements structurels »³ et de privatisations qui, selon eux, devaient participer à relancer l'économie sur de meilleures bases.

De plus en plus de voix s'élèvent pour remettre en question l'efficacité des politiques de rigueur.

Finalement, si l'on considérait plutôt l'économie, et la manière dont les acteurs économiques interagissent, comme étant organique plutôt que « simplement » mathématique ?

1. John Maynard Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936.
2. Friedrich August von Hayek, *La Route de la servitude*, 1944.
3. Les plans d'ajustement structurel sont des politiques structurelles de modification des systèmes, conditionnant généralement l'octroi des prêts du FMI et de la Banque mondiale. L'objectif économique est de conduire vers un marché « libre » : diminution de la fiscalité, notamment des entreprises internationales, privatisation des services publics, équilibrage du budget public via la réduction des dépenses sociales, suppression des frontières et des entraves à la libre circulation des biens et services. (Politique de la BM : <http://go.worldbank.org/D383SX5M00> Politique du FMI : www.imf.org/external/np/efr/facts/fre/howlendf.htm)

DONNEZ DU SENS À VOTRE ARGENT

PRÊT À PLACER UNE PARTIE DE VOTRE ARGENT DANS DES PROJETS À PLUS-VALUE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE OU CULTURELLE ? FAITES VOTRE CHOIX.

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE COLLECTIF



Investissez chez un financier solidaire

Vous confiez votre argent à d'autres organismes financiers éthiques qui, à leur tour, l'investissent dans les projets à plus-value sociale, environnementale ou culturelle.

COOPÉRATIVES*

Alterfin (www.alterfin.be) : finance des institutions de microfinance et des associations de petits producteurs liés au commerce équitable dans le Sud.

Crédal (www.credal.be) : finance des projets, des entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion et octroie des microcrédits en Belgique.

Eltys (www.eltys.org) : investit dans des projets de petite et moyenne taille respectant une charte éthique sociale, écologique et économique.

Incofin (www.incofin.be) : finance des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables.

Oikocredit-be (www.oikocredit.be) : finance des projets solidaires dans les pays en voie de développement.

ASBL

L'Aube, La Bouée, Les Ecus Baladeurs, La Fourmi Solidaire, Le Pivot financent des associations belges à visée locale.

BANQUES

Compte d'épargne Triodos (www.triodos.be) : investit dans l'environnement (40 %), l'économie sociale (23 %), la culture et le non-marchand (35 %) et dans d'autres secteurs durables (2 %).

Compte d'épargne Ethias Banque (www.ethias.be) :

Certifié par le Forum Ethibel, qui interdit que des crédits soient accordés à des entreprises concernées par la production ou le commerce d'armes, la violation des droits de l'homme ou des normes de l'OIT, la production et la distribution de la pornographie, la prostitution, l'incitation à la haine ou à la discrimination, l'expérimentation sur les animaux.

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DIRECT



Investissez dans le projet qui vous importe

Vous choisissez directement l'entreprise, la banque ou le projet dans lequel vous investissez, pour soutenir une économie sociale et respectueuse de l'environnement.

COOPÉRATIVES* ET ASBL

Emissions Zéro (www.emissions-zero.coop) : [parts] investit dans la production d'énergie renouvelable.

Espace Kegeljan (www.espacekegeljan.be) : [parts] s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.

Lucéole (www.luceole.be) : [parts] réalise des investissements durables dans le domaine des énergies renouvelables à Habay.

Les Tournières (www.lestournieres.be) : [parts] réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.

Nosse Moulin (www.nosseemoulin.org) : [parts] investit dans la production d'énergie renouvelable.

BANQUES

Banque Triodos (www.triodos.be) : [certificats d'action] investit dans le capital de la banque Triodos.

* Il existe d'autres coopératives qui émettent des parts de coopérateur mais la loi exige qu'elles soient agréées par le Conseil national de la coopération pour qu'un appel public à l'épargne soit autorisé. Le dividende des coopératives agréées varie entre 0 et 6 %. Le montant minimum à investir dépend du produit. Pour les coopératives présentées, il varie entre 60 et 500 €.

Tous les produits éthiques et solidaires sur www.financite.be.

Et aussi toute l'actualité de la finance responsable et solidaire, des analyses d'éducation financière, des jeux pour mieux comprendre la finance, mais aussi des vidéos, des témoignages, ... Grâce à sa bibliothèque en ligne, [financite.be](http://www.financite.be) est également devenu une référence en matière d'ouvrages et de réflexion sur la finance responsable et solidaire. Près de 3 000 documents sur la finance y sont accessibles en quelques clics.

PARTAGE SOLIDAIRE



Soutenez une association

Vous placez votre argent dans des produits financiers qui investissent dans des entreprises éthiques cotées en Bourse. Le Réseau Financement Alternatif se charge de reverser une partie des bénéfices réalisés sur le produit à une association bénéficiaire de votre choix**. Plus vous investissez, plus l'association reçoit de l'argent !

COMPTES D'ÉPARGNE

Compte d'épargne Cigale de BNP Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be) : investit 25 % dans des projets à plus-value sociale et 75 % dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 0,23 % de l'encours à une association au choix de l'épargnant**. Celui-ci, en outre, peut également lui céder ses propres intérêts.

FONDS DE PLACEMENT

AlterVision Balance Europe (www.bnpparibasfortis.be) : investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 60 % des droits d'entrée à une association au choix de l'épargnant**.

Evangelion (www.degroof.be) : investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 60 % des droits d'entrée à la Fondation Saint-Paul.

** Depuis plus de 20 ans, le Réseau Financement Alternatif (RFA) soutient des associations grâce aux mécanismes du partage solidaire. L'association est à choisir parmi les 90 membres du Réseau Financement Alternatif, actifs dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud... La liste de nos membres est disponible sur www.financite.be (rubrique rechercher / membres RFA).



Investisseur solidaire ? Dites-le à vos amis !

[Financité](http://www.financite.be)

[Financité](http://www.financite.be)

Besoin de plus d'infos ? Consultez www.financite.be



Pas tous égaux devant la banque

L'exclusion bancaire continue de toucher près de 30 millions de citoyens européens. Comment ceux-ci font-ils pour percevoir un salaire, régler une facture, trouver un emploi ? Financité a fait le tour de la question avec le député européen Jürgen Klute, ancien pasteur devenu l'un des fervents défenseurs du service bancaire de base universel.



VIDÉO SUR
www.fininc.eu

Jürgen Klute

En bref

- Avoir un compte en banque est un minimum pour vivre dans les sociétés modernes.
- La Commission européenne doit l'imposer aux États membres.

Entretien réalisé par THIBAUT MONNIER

Financité : Comment font celles et ceux qui n'ont pas de compte en banque pour percevoir des aides sociales ou un salaire, acheter des produits et des services ou encore régler une facture ?

Ils galèrent. Il devient très difficile de vivre dans nos sociétés modernes et technologiques sans un minimum d'accès à cette modernité. Les produits financiers sont devenus de plus en plus incontournables pour accomplir les actes de la vie quotidienne. Ne pas y avoir accès est marginalisant. Le minimum est donc d'imposer un service bancaire de base pour tous.



L'eurodéputé Jürgen Klute est rapporteur pour l'accès au service bancaire de base universel au sein de la commission économique et monétaire. Il travaille activement pour une meilleure régulation du système financier.

Concrètement, que comprend le service bancaire de base ?

Il comprend l'ouverture d'un compte à vue qui permette d'effectuer des transferts, c'est-à-dire sur lequel il est possible de recevoir de l'argent mais aussi d'en envoyer. La gestion et la clôture de ce compte doivent bien entendu pouvoir se faire par agence, mais également par voie électronique. Le service bancaire de base prévoit aussi qu'une carte de débit soit mise à la disposition des utilisateurs.

Le Bureau européen des unions de consommateurs est en faveur d'une facilité de découvert pour les consommateurs à faibles revenus. Quel est votre point de vue ?

C'est un point qui fait débat au sein du Parlement. Personnellement, je suis contre. Mon expérience en Allemagne m'a amené à travailler avec des personnes surendettées et je peux vous dire que les banques sont très intéressées à pouvoir offrir des crédits à leurs clients car cela leur rapporte beaucoup d'argent grâce aux intérêts que ces crédits comportent. Par ailleurs, c'est un point de vue « allemand » et je suis conscient que la situation est différente d'un pays à l'autre. Certains pays de l'Est connaissent des situations où des groupes criminels proposent des crédits à des personnes qui se voient fermer la porte par les banques, c'est complètement fou ! En définitive, je continue de penser que le recours accru au crédit pour des personnes à faibles revenus n'est pas une solution. Je suis par contre ouvert à prévoir des exceptions, comme par exemple pendant les périodes de vacances ou les week-ends, mais le crédit de manière régulière est une mauvaise piste à mon sens.

Aujourd'hui, qu'est-il prévu dans la législation européenne ?

La Commission s'est engagée à proposer en 2011 un projet d'acte législatif sur l'accès aux services bancaires de base, à un coût raisonnable, pour en faire l'un des principes fondamentaux de l'Acte sur le marché unique¹. La Commission a néanmoins curieusement changé d'avis et décidé de publier une recommandation non contraignante au lieu d'élaborer un acte législatif.

Mais nous avons continué à travailler sur cette question avec l'aide du Réseau européen pour l'inclusion financière (EFIN) et je suis très heureux de pouvoir vous annoncer que mon rapport sur l'inclusion financière vient d'être adopté, à trente-six voix pour et deux contre, par la commission économique et monétaire. Aujourd'hui donc, s'il n'y a pas encore d'instrument juridiquement contraignant à l'égard des banques, le vote des eurodéputés laisse présager qu'il ne saurait tarder.

La Commission parle d'un service bancaire de base à un coût raisonnable. Cette notion est large. Quelle est votre définition du coût raisonnable ?

C'est un gros problème. Personnellement, je suis partagé. J'aimerais que le service bancaire de base soit gratuit pour tout le monde, ou du moins pour les personnes à faibles

« Comment voulez-vous que l'accès au service bancaire de base progresse si les banques n'en parlent pas ? »

revenus. Mais cette gratuité coûte cher aux banques, cela comporte des charges, et je pense qu'il sera très compliqué d'obtenir une majorité parlementaire sur ce point². Il faut par contre parvenir à s'accorder sur une « brochette » de prix ; 13 euros en Allemagne n'ont pas la même valeur en Grèce ou en Bulgarie.

Y a-t-il des conditions pour avoir accès au service bancaire de base ?

Certains parlementaires estiment que tout citoyen souhaitant avoir accès aux services bancaires de base doit prouver son identité, ce qui permet de lutter contre le blanchiment d'argent, mais également de s'assurer que la personne dispose de revenus minimums. Je suis également en faveur de l'idée que soient identifiés les demandeurs, mais à condition que les procédures soient simplifiées au maximum pour leur faciliter l'accès aux services.

Certains pays sont-ils plus sensibles à la question de l'inclusion financière ?

Seuls quelques pays tels que l'Italie et l'Irlande ont fait des progrès à ce jour. La grande majorité des gouvernements, surtout dans les nouveaux États membres, n'ont manifesté aucun intérêt pour les besoins de leurs citoyens concernés par l'exclusion financière. Le travail d'information et de sensibilisation à l'égard des différents gouvernements reste donc très grand.

L'UE prévoit-elle d'imposer aux banques de prendre à leur charge l'information au grand public ?

C'est un point qui oppose les parlementaires : les écologistes et les sociaux-démocrates sont pour, mais les partis conservateurs bloquent. Cette question est pourtant essentielle : comment voulez-vous que l'accès au service bancaire de base progresse si les banques qui sont en première ligne n'en parlent pas ?

Il est très difficile d'obtenir un consensus en raison du fait que les banques n'ont pas du tout envie de mettre en œuvre une campagne de communication en faveur du service bancaire de base.

Qu'est-ce qui freine l'Europe à rendre cette offre obligatoire pour toutes les banques ?

Les intérêts des uns et des autres, mais j'ai bon espoir. C'est à la Commission d'œuvrer pour qu'une directive garantisse que tous les citoyens aient légalement droit à un certain nombre de services bancaires de base.

1. NDLR : Single Market Act en anglais : il s'agit d'un train de mesures adoptées par la Commission européenne destinées à relancer l'économie européenne et à créer des emplois.

2. En Belgique, l'accès au service bancaire de base est garanti par la loi. Le coût pour avoir accès à un compte bancaire de base et à ses services est de 13,19 € par an (montant indexé pour 2008).

